

## **Déclaration liminaire : CAPC Inspecteurs du Trésor du 27 janvier 2011**

Monsieur le Président,

Alors que les discussions sur les futures règles de gestion continuent dans les GT, nous ne pouvons manquer l'occasion de rappeler les positions de **F.O.-DGFIP** sur le nombre de mouvements de mutations par an.

En effet, afin qu'il n'y ait pas de perdant dans ce domaine et donc pas de régression par rapport aux règles de la gestion publique, l'instauration d'un seul mouvement serait pénalisante tant pour les agents que pour les postes et services.

Les deux mouvements annuels permettent une fluidité dans la gestion des personnels ainsi qu'une meilleure adaptation des moyens aux besoins de ces mêmes postes et services.

Par ailleurs, les modalités d'affectation envisagées pour les promus au grade d'Inspecteur par voie de liste d'aptitude, d'examen professionnel et de concours en fonction de leur ancienneté administrative, auront pour effet de pénaliser les lauréats du concours externe.

Le maintien d'un deuxième mouvement de mutation au premier mars permettrait de leur donner une chance supplémentaire d'obtenir une affectation à leur convenance, sans entrer en concurrence avec les collègues de la promotion suivante.

L'administration envisage que, dans le cadre d'une promotion au grade d'inspecteur divisionnaire, les affectations se fassent aux mêmes dates que les mutations à équivalence de grade, à savoir 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

Les inspecteurs ainsi promus libéreront des emplois qu'il conviendra de pourvoir dans les meilleurs délais. Et les départs en retraite au fil de d'eau ne feront qu'amplifier encore ce phénomène.

Pour **F.O.-DGFIP**, il ne saurait être question de supporter des vacances d'emploi sur des durées qui pénaliseraient l'exercice normal des missions.

Les intérimaires ne peuvent ni ne doivent être un palliatif aux dysfonctionnements engendrés par cette gestion annuelle des effectifs.

Si on cumule ces vacances d'emploi d'inspecteurs avec celles des agents de catégories B et C favorisées par les mêmes règles de gestion, c'est la voie ouverte à une fragilisation sans précédent de l'ensemble du réseau.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige encore et toujours le maintien des deux mouvements annuels.